



Vie ta passion sans compromis !

Bienvenue aux finissants.

Joins la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) à titre de **technicien ambulancier paramédic** ou de **technicienne ambulancière paramédic**.

En joignant la CTAQ, tu t'associes aux leaders du secteur des soins préhospitaliers d'urgence. Viens travailler dans la région de ton choix, que ce soit Québec, Portneuf, Charlevoix ou Saguenay.

Avec nous, tu bénéficieras des meilleurs équipements, d'un soutien extraordinaire et d'innovations issues de veilles technologiques et cliniques constantes. Si tu le souhaites, tu pourras t'impliquer activement dans la Coopérative et avoir de l'impact.

À propos de la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec

La Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec, qui a été fondée le 15 décembre 1988, a toujours eu à cœur de contribuer à améliorer les services ambulanciers offerts à la population, de favoriser le développement personnel et professionnel de ses membres, de permettre un meilleur contrôle sur les équipements de travail afin d'en maintenir et d'en améliorer la qualité, en plus de consolider et d'améliorer les conditions de travail de ses membres. Depuis sa création, plusieurs autres acquisitions ont permis à la Coopérative de figurer parmi les plus grandes entreprises ambulancières du Québec, évoluant dans cinq régions, soit la Capitale-Nationale, Saguenay, Charlevoix, Portneuf et la réserve faunique des Laurentides. Aujourd'hui, la CTAQ compte plus de 475 membres et possède une soixantaine de véhicules. La CTAQ a toujours été reconnue pour son leadership et offre des services préhospitaliers d'urgence au-delà des normes et des standards de l'industrie.

Comment postuler ?

Envoie-nous ton dossier de candidature à dotation@ctaq.com en indiquant la région où tu souhaites travailler.

Ton dossier de candidature doit inclure :

- Lettre de présentation ;
- Curriculum vitae ;
- Diplôme ou attestation de réussite en soins préhospitaliers d'urgence (sauf pour les finissants) ;



- Preuve de réussite du Programme national d'intégration clinique (PNIC) (sauf pour les finissants) ;
- Relevé de notes ;
- Copie du dossier de conduite (bureau de la SAAQ) (2 mois ou moins) ;
- Photocopie du permis de conduire (recto verso) (assurez-vous que les données y soient lisibles) ;
- Photocopie de la carte de technicien ambulancier paramédic (recto verso, si applicable).